

DELIBERATION N°28/2022

Le **Mardi 21 juin 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 9/06/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	x			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre			x	BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	x			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			x	LEVANNIER Caroline	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			x	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain			x	BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas			x	ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut			x	VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier			x	FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel		x			
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre			x	MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie		x		VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	12	2	13	0
TOTAL VOTANTS	14			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220621-DEL28-2022-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

DELIBERATION N°28/2022

Objet : ACQUISITION

Opération 22-550 : SAINT-LAURENT-DU-PONT – ZA Grange Venin II

Demandeur : CŒUR DE CHARTREUSE

Axe : Développement économique et Touristique

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

Pour répondre à la demande d'entreprises artisanales de production ou du secteur de la construction et du BTP souhaitant s'installer sur son territoire, la CC Cœur de Chartreuse projette l'extension, sur 4,7 ha, de la Zone d'activités de Grange Venin, située sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont. La CC Cœur de Chartreuse a également délibéré pour le lancement d'une procédure visant à obtenir une Déclaration d'Utilité Publique sur ce projet.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Laurent-du-Pont	ZE27 p	GRANGE VENIN	3 637 m ² environ	Terre	1AUe	4,50 €/m ² toutes indemnités comprises
	ZE30 p	GRANGE VENIN	1 272 m ² environ	TAB (Ch de remembrement)	1AUe	
	ZE31 p	GRANGE VENIN	19 796 m ² environ	Terre	1AUe	
	ZE32	GRANGE VENIN	2 530 m ²	Terre	1AUe	
	ZE35	CHAMP ROUSSET	2 810 m ²	Terre	1AUe	
	ZE37	CHAMP ROUSSET	2 818 m ²	Terre	1AUe	
	ZE40 p	CHAMP ROUSSET	1 913 m ² environ	Terre	1AUe	
	TOTAL		34 776 m² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Le 27/06/2022

Le Président

Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220621-DEL28-2022-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022